

BARRIÈRE CASINO

CASINO BARRIÈRE COURRENDLIN

RÈGLEMENT - Foire aux vins

Du 26 au 30 août 2026

SOCIETE ORGANISATRICE

Le Casino du Jura SA, ayant son siège social Sur Haute Rive 1, 2830 Courrendlin, inscrite au registre du commerce du canton du Jura sous le numéro d'IDE: CHE-106.537.368 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé « Foire aux vins » selon les modalités décrites dans le règlement.

PARTICIPATION

La participation au jeu sera gratuite et sans obligation d'achat. Sera autorisée à participer toute personne physique majeure (de plus de 18 ans révolus), capable et non-interdite de jeu à l'exception :

- des membres du Conseil d'Administration du Casino Barrière de Courrendlin,
- des membres du personnel du Groupe Barrière et de leur famille en ligne directe et collatérale.
- des concepteurs, organisateurs et réalisateurs du jeu et de leur famille en ligne directe et collatérale.

La participation est nominative et personnelle.

Le règlement sera disponible sur le stand du casino à la foire aux vins dès le 26/08/2026.

DÉROULEMENT DU JEU

Du 26 au 30 août 2026, durant les heures d'ouverture du stand du Casino à la foire aux vins d'Andelnans, tous les clients qui se présenteront au stand du Casino et après le contrôle de majorité effectué avec succès, pourront jouer au jeu "Foire aux vins".

Chaque gagnant lancera la roue qui devra faire 3 tours au minimum pour que le client puisse remporter son lot.

Le client remportera le lot qui sera inscrit sur la case quand la roue s'arrêtera de tourner, un bon lui sera remis à afin de faire un échange au casino.

La participation sera limitée à une par client pendant la foire.



Pour s'en assurer, les participants devront remplir un formulaire en ligne grâce à un QR code affiché sur le stand, qui ne sera accessible qu'une fois par personne et qui présentera une erreur pour toute tentative supplémentaire.

Après l'inscription via le QR code, le participant recevra automatiquement une chance pour le tirage au sort du 24 octobre 2026 pour le jeu Audi (voir règlement Audi).

Les clients mis en observation recevront un bon compensatoire de la valeur gagnée pour le bar ou le restaurant en cas de gain de ticket cash.

Les conditions de participation devront être réunies le jour de l'échange du voucher contre le ticket cash et seront soumises à un contrôle VÉTO avant l'octroi du ticket cash. Les personnes ayant participé et faisant l'objet d'une interdiction de jeu au moment de venir chercher leur ticket de jeu ne pourront pas se voir attribuer ledit lot.

DOTATION

- 300 bons de 20% de réduction au restaurant (sur la note, hors offre spéciale, non cumulable, dans la limite de 4 personnes et de CHF 200.- d'addition) valable jusqu'au 31 octobre 2026, en offert client MKG.
- 300 tickets de jeu cash encaissables spécial JT de CHF 20.- à échanger en caisse du casino avant le 31/10/2026.
- 300 tickets de jeu cash encaissables de CHF 20.- à échanger en caisse du casino avant le 31/10/2026
- 300 tickets boisson offerte
- goodies en tous genres pour le stand
- 600 tickets 1 chance pour gagner l'Audi (voir règlement OP Audi)

Le lot sera non échangeable et non modifiable, il ne sera pas repris ou remplacé par un autre objet ou service pour quelque cause que ce soit.

La dotation du jeu sera issue dans sa totalité du budget marketing.

DISPOSITIONS LÉGALES

Le présent règlement sera disponible gratuitement sur le stand du Casino Barrière de Courrendlin à la foire aux vins d'Andelnans du 26 au 30 août 2026 pendant les horaires d'ouverture du stand. Toute difficulté qui pourrait survenir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par le Casino Barrière Courrendlin.



Le présent règlement sera à la disposition de la Commission Fédérale des Maisons de Jeux Suisse. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents.

Aux termes de l'article 74, al.1er, LJAr, la publicité des exploitants de jeux d'argent ne doit, ni induire en erreur, ni être outrancière. L'article 77 OJAr explicite ces deux notions. Par ailleurs, conformément à l'article 42, al.2, litt. a, LJAr, les structures organisationnelles de la maison de jeu, ses processus d'exploitation, ainsi que les responsabilités y afférentes doivent être documentés.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation. A compter de l'attribution de son gain, le gagnant est seul responsable de l'usage qu'il en fait. Le gagnant devra notamment utiliser son gain conformément, le cas échéant, aux recommandations portées sur le mode d'emploi du produit et à la loi applicable. La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable, de la qualité, de la disponibilité ou de la bonne exécution des prestations composant le gain lorsqu'elles sont assurées par des prestataires extérieurs ou par d'autres établissements du groupe Barrière.

Jouer comporte des risques : endettement, dépendance.... Appelez la ligne SOS-JEU 0800 040 080 (gratuit et anonyme 24/24).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

En cas de fraude, ou de litige, les gains seront annulés. Aucune contestation et contrepartie ne pourront être acceptées. Par ailleurs, toute intention malveillante qui altérerait le déroulement du Jeu entraîne automatiquement l'élimination des participants ou du gagnant potentiel concerné. En tout état de cause, la Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions du Règlement.

AUTRES DISPOSITIONS

Les informations collectées dans le cadre du jeu "Foire aux vins" pourront être utilisées par le Groupe Barrière et ses partenaires à des fins marketing. La possibilité de se désinscrire aux offres et informations de la part du Groupe Barrière ou de ses partenaires est offerte à



l'ensemble des destinataires, via le bouton de désinscription dédié ou par mail à l'adresse suivante : marketing-suisse@groupebarriere.com

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions exposées au présent règlement ainsi qu'aux lois et réglementations suisses applicables pour participer au jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, orale ou autre) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et/ou la mécanique du jeu.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises au Casino, Sur Haute Rive 1, 2830 Courrendlin dans un délai maximum de 48 heures après la clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi).

Philippe Costa
Directeur Général

Solenn Hosatte
Responsable Marketing

Valérie Boileau/Cyrille Henchoz
Contrôle Interne

Valérie Parisot/Fenella Tireau
Mesures Sociales